

LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE

OCTOBRE 2024



VAL SOLUTIONS



#1

INFORMATIONS MINISTÉRIELLES

L'arrêt de travail pour accident du travail ou maladie professionnelle

Le salarié victime d'un accident du travail (autre qu'un accident de trajet) ou d'une maladie professionnelle bénéficie d'une protection spéciale pendant la période d'arrêt de travail et à l'issue de celui-ci.

Lorsque le salarié est déclaré inapte par le médecin du travail à reprendre l'emploi qu'il occupait précédemment, son employeur doit lui proposer un autre emploi, approprié à ses capacités et aussi comparable que possible à l'ancien, au besoin par la mise en œuvre de mesures telles que mutations, aménagements, transformations de postes existants ou aménagement du temps de travail.

Si cela s'avère impossible, il doit informer le salarié, par écrit, des motifs qui s'opposent à son reclassement. En cas de rupture du contrat de travail, l'employeur est alors tenu de verser une indemnité spéciale.





#2

ACTUALITÉS

La santé mentale, grande cause nationale de 2025 ?

C'est le souhait formulé par Michel Barnier. Alors que la psychiatrie agonise et que les troubles psychiques explosent, les associations attendent des mesures et des moyens à la hauteur des enjeux.

« Je voudrais que la santé mentale soit la Grande cause nationale en 2025 », a annoncé Michel Barnier le 22 septembre 2024 lors du 20 heures sur France 2. « Une cause presque familiale à l'origine », ajoute le Premier ministre, en référence à sa mère qui fut présidente de l'Union nationale des familles et amis avec un handicap psychique (Unafam), en Savoie.

L'Unafam se félicite de cette décision, qui « devra s'accompagner d'engagements politiques forts », notamment pour « favoriser le recours précoce aux soins ainsi qu'un accompagnement efficace pour le rétablissement des personnes vivant avec un trouble psychique ».



Le ministère du Travail et de l'Emploi lance une nouvelle campagne afin de renforcer la prévention des accidents du travail graves et mortels

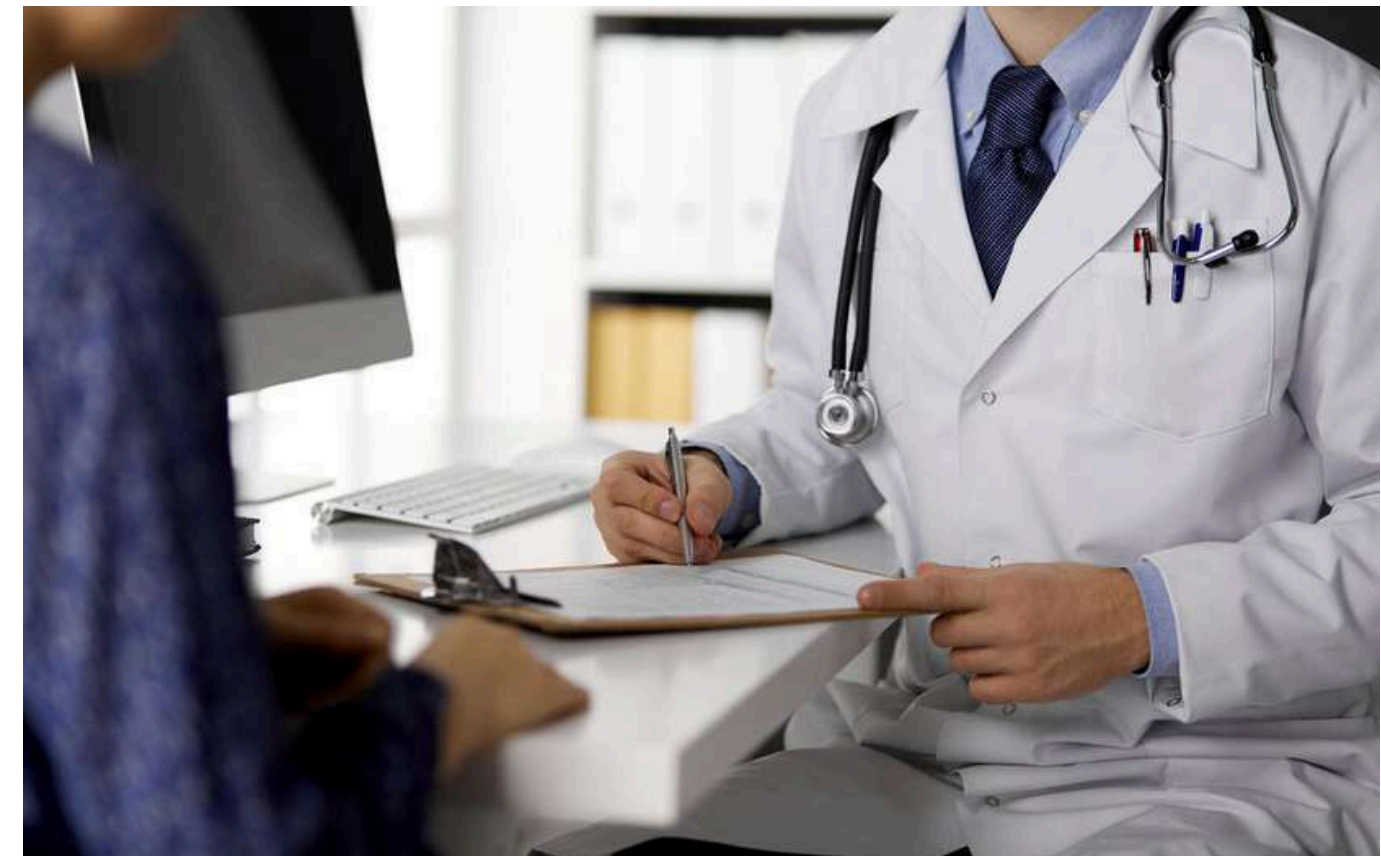
Le ministère du Travail et de l'Emploi annonce le lancement d'une nouvelle campagne nationale de communication visant à promouvoir la prévention des accidents du travail graves et mortels (ATGM). Cette campagne, diffusée depuis le 12 octobre et jusqu'au 27 novembre 2024, met en avant des solutions concrètes pour aider les employeurs et les salariés à adopter les bonnes pratiques en matière de sécurité au travail.



Santé au travail : pensez aux visites médicales réglementaires

Seuls un tiers des employeurs et un quart des salariés connaissent les nouvelles visites médicales imposées par les lois de 2018 et 2021, selon le sondage annuel du service de santé au travail ACMS.

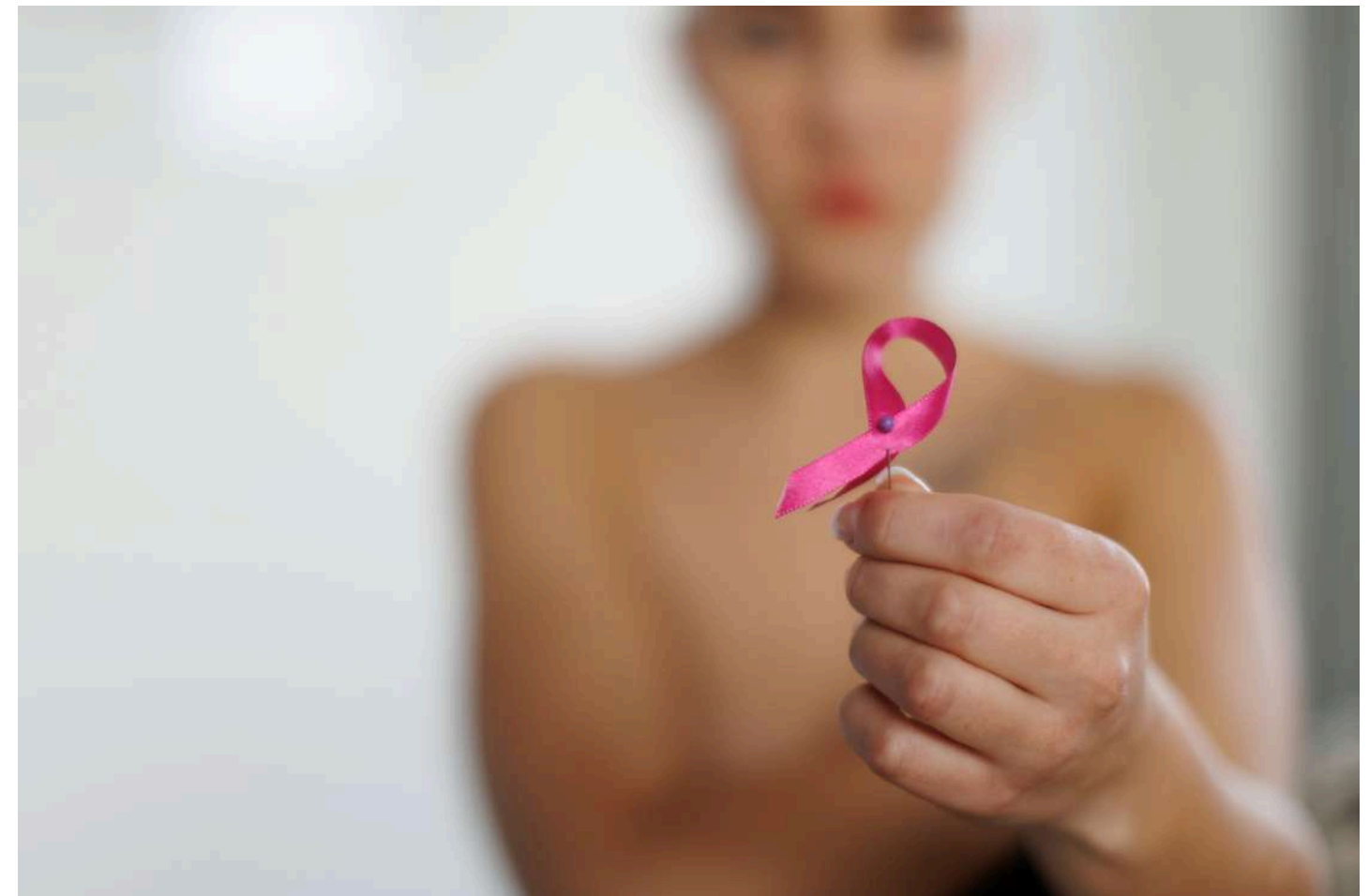
La carrière de tout salarié, quel que soit son secteur d'activité, doit être rythmée par des consultations de médecine du travail : au début, au milieu, avant la retraite et à l'occasion des accidents ou maladies qui pourraient l'interrompre ponctuellement, plus ou moins longtemps. Ces visites médicales réglementaires ont été inscrites ou modifiées dans les lois du 29 mars 2018 et du 2 août 2021 pour renforcer la prévention santé au travail.



Après un cancer du sein, quand reprend-on le travail et après quelles trajectoires ?

Après un cancer du sein, la plupart des femmes reprennent le travail, nous apprend une étude épidémiologique mise en lumière à l'occasion d'Octobre rose. Mais leurs trajectoires de retour au travail, notamment le nombre et la durée des arrêts de travail, ainsi que les difficultés qu'elles rencontrent depuis le diagnostic jusqu'au retour à l'emploi, varient.

Le cancer du sein représente 33 % des cancers diagnostiqués chez les femmes, avec 61 000 nouveaux cas par an sur la période 1990-2023 en France. Au cours des dernières décennies, les programmes de dépistage et les progrès des traitements ont permis d'améliorer la survie des femmes atteintes de cancer du sein.



Travail de demain et SST

Le 14 novembre prochain, l'INRS organise, à la Maison de la RATP à Paris, une conférence internationale, centrée sur les évolutions futures du travail et leurs implications sur la santé et la sécurité des travailleurs.

« Le monde du travail et l'environnement des entreprises a beaucoup évolué ces dernières années. Qu'il s'agisse du développement constant de l'automatisation des process, de la généralisation de l'IA, du changement climatique..., tout cela a évidemment un fort impact sur les environnements et les conditions de travail, explique Marc Malenfer (notre photo), responsable de la mission veille et prospective à l'INRS. Cette conférence, organisée en partenariat avec nos homologues des Etats-Unis (NIOSH) et d'Allemagne (IFA), l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-Osha) et le réseau Perosh (Partnership for european research in occupational safety and health), a pour objectif, outre la restitution des travaux de nos confrères, de permettre d'échanger sur les résultats desdits travaux afin d'anticiper et de prévenir les risques professionnels liés aux transformations du monde du travail. »





#3

VAL SOLUTIONS

Interview exclusive de Frédéric Bourgeois dans l'émission "Le grand entretien"

Le Président de Val Solutions s'est récemment exprimé auprès de Frederic SERRIERE sur un sujet crucial : la prévention et la santé au travail dans le contexte de l'allongement des carrières.

Il a partagé sa vision en tant que chef d'entreprise et mis l'accent notamment sur l'apport du digital avec la plateforme uEgar® qui facilite les actions de prévention et le suivi de la santé des salariés en entreprise.

Un grand merci à Frédéric Serriere pour cet échange passionnant sur l'avenir du travail et de la santé en entreprise !



Replay disponible !

Retour sur notre table ronde "L'IA au service de la santé au travail : enjeux, perspectives et évolutions des outils de prévention" qui s'est tenue à Préventica Lyon

Un grand merci pour votre forte mobilisation, car vous avez été très nombreux en présentiel et en Live, le 9 octobre dernier !

Fabien Piazzon, Directeur Stratégie Produit de Val Solutions, Jean Faugeron médecin du travail du groupe Sanofi et **Thomas Huba** CEO de la société KMB, sont heureux d'avoir pu partager avec vous ces moments d'échanges et de réflexion. Vos retours ont été extrêmement positifs.



MERCI !



VAL SOLUTIONS